

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2578**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Autorisation donnée à la société Altarea Cogedim de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 28, rue Colin à Villeurbanne, et cadastré sous les numéros 227 et 228 de la section BE

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2578**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation donnée à la société Altarea Cogedim de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 28, rue Colin à Villeurbanne, et cadastré sous les numéros 227 et 228 de la section BE**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La société Altarea Cogedim souhaiterait réaliser un programme de logements représentant 1300 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) sur un tènement total de 593 mètres carrés situé 28, rue Colin à Villeurbanne.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire des parcelles cadastrées sous les numéros 227 et 228 de la section BE, d'une surface totale de 85 mètres carrés et pouvant développer un SHON de 186 mètres carrés.

Les parcelles cadastrées sous les numéros 227 et 228 de la section BE feront l'objet d'une cession à l'amiable. Les modalités financières n'ont pas encore été formalisées.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Altarea Cogedim, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ces tènements communautaires ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Altarea Cogedim, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés 28 rue Colin à Villeurbanne, en vue de réaliser un programme de logements.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant et y compris après obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.